



Le Progrès Continu... notre fixation !



Communication sur le progrès 2011



www.unglobalcompact.org

www.gris-decoupage.com





Engagement de GRIS DÉCOUPAGE dans le Global Compact

Fondée en 1984, la société GRIS DÉCOUPAGE, basée à Lesménils (54), est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques et de rondelles découpées plates ou coniques en moyennes et grandes séries.

GRIS DÉCOUPAGE a souhaité adhérer au Global Compact en 2006, manifestant ainsi son engagement sur les valeurs essentielles que sont les droits de l'homme, les droits du travail et la protection de l'environnement. D'une manière générale, GRIS DÉCOUPAGE a pris en considération les dix principes du Global Compact, et ce, bien avant son adhésion.

Car cette dernière s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue engagée depuis de nombreuses années par l'entreprise, d'abord dans les domaines industriels, de la qualité et du management, confirmée par les certifications ISO 9001 et ISO TS 16949 obtenues dès 1993, puis au début des années 2000 dans les domaines de l'environnement et du développement durable, consacrée par l'obtention en Juin 2007 de la certification ISO 14001.

La société GRIS DÉCOUPAGE renouvelle son engagement dans le Pacte Mondial pour 2012. Pour cela, elle soutient au quotidien les dix principes, s'applique à les faire partager par l'ensemble de ses collaborateurs et à les communiquer à ses sous-traitants et fournisseurs.

Francis GRIS
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Francis GRIS'. The signature is positioned to the right of the printed name and title.

Communication sur le progrès dans le cadre de l'adhésion au Global Compact

PRINCIPES ILLUSTRÉS

1. OBJECTIFS DÉFINIS POUR L'ANNÉE 2011

Pour l'année 2011, GRIS DECOUPAGE a choisi d'illustrer les 3 groupes de principes suivants:

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droits du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le dernier principe, « la lutte contre la corruption », ne concerne pas GRIS DECOUPAGE. Aussi, nous ne communiquerons pas sur ce sujet.

2. DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES POUR L'ANNÉE 2011

• Droits de l'homme

GRIS DECOUPAGE mène au quotidien des actions dans le domaine des droits de l'Homme. En effet, en tant que Société française, nous sommes évidemment concernés par cette problématique des droits de l'Homme; historiquement depuis 1789 et plus particulièrement depuis 1948, date de la déclaration des droits de l'Homme.

Ainsi, nous interdisons et/ou demandons à nos sous-traitants de ne pas employer de la main d'œuvre non déclarée et des enfants en bas âge. Un contrat de sous-traitance est établi entre le sous-traitant et GRIS DECOUPAGE. Ce contrat comporte notamment une partie qui concerne notre politique Qualité Environnement et notre adhésion au Pacte Mondial de l'ONU. Nous précisons que l'ensemble de nos fournisseurs doivent respecter les valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous demandons en particulier un engagement formel prouvant qu'aucun produit n'a été fait par des enfants, ou en faisant appel au travail dissimulé de main d'œuvre de nationalité étrangère employée illégalement en France. Enfin, nous demandons qu'ils s'assurent que leurs éventuels sous-traitants respectent ces valeurs. Ce contrat est adressé systématiquement chaque année aux sous-traitants avec lesquels nous travaillons. Il comporte plusieurs critères de notations : la qualité et les certifications Qualité Environnement, le taux de service et la partie « achats ».

Concernant le droit du travail, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) veille à son application au quotidien en entreprise. De plus, nous disposons d'institutions représentatives au sein de notre entreprise (Comité d'Entreprise / Délégués du Personnel) dans le cadre des consultations obligatoires. Enfin, le Directeur des Ressources Humaines par délégation de la Direction, est le garant du respect de la législation au sein de l'entreprise.

• Droits du travail

GRIS DECOUPAGE respecte la liberté d'association et reconnaît le droit de négociation collective. Cette action est menée au quotidien.

En 2011, les Négociations Annuelles Obligatoires ont débuté en novembre et concerne les points suivants :

- Un accord au sujet de l'égalité hommes / femmes ;
- Un accord concernant la pénibilité au Travail et la définition d'un plan d'actions qui sera mené en partie en 2012.

Il n'existe pas de discrimination en matière d'emploi en sein de notre entreprise, les délégués syndicaux y veillent. De la même façon, le travail forcé ou obligatoire n'est pas présent chez GRIS DECOUPAGE

Enfin, le travail des enfants est interdit en France ou fortement contrôlé entre 16 et 25 ans dans le cadre du contrat d'apprentissage et/ou du contrat de professionnalisation.

• Environnement

Concernant l'environnement, la société GRIS DECOUPAGE s'est engagée dans la réalisation d'un bilan carbone pour l'ensemble de son activité. Cette démarche s'inscrit naturellement dans le cadre de la certification environnementale ISO 14001 et de notre politique d'amélioration continue. Un bureau d'études national nous a accompagnés tout au long de cette mission. Une réunion d'enclenchement s'est tenue avec le bureau d'études et certains membres du comité de Direction le 15/03/2011.

Suite à cette réunion, la phase de collecte de données a débuté. Les services Logistiques, Achats, Techniques et Ressources Humaines ont notamment été sollicités. Le bureau d'études a utilisé la méthode « bilan carbone » proposée par l'ADEME.

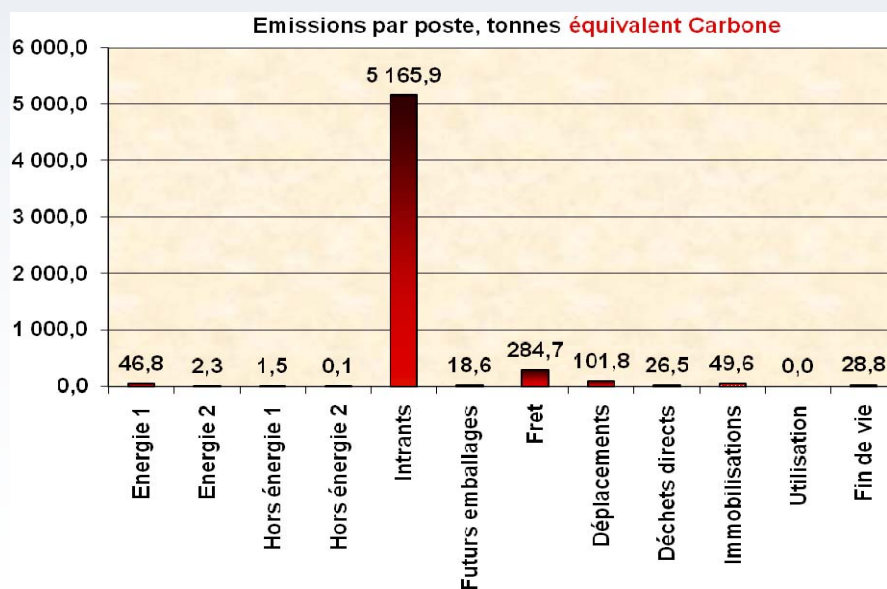
MESURES DES RESULTATS OBTENUS

1. DROITS DE L'HOMME ET DROIT DU TRAVAIL

Le seul indicateur probant concerne l'absence d'amendes versées par GRIS DECOUPAGE depuis la création de la société en 1984.

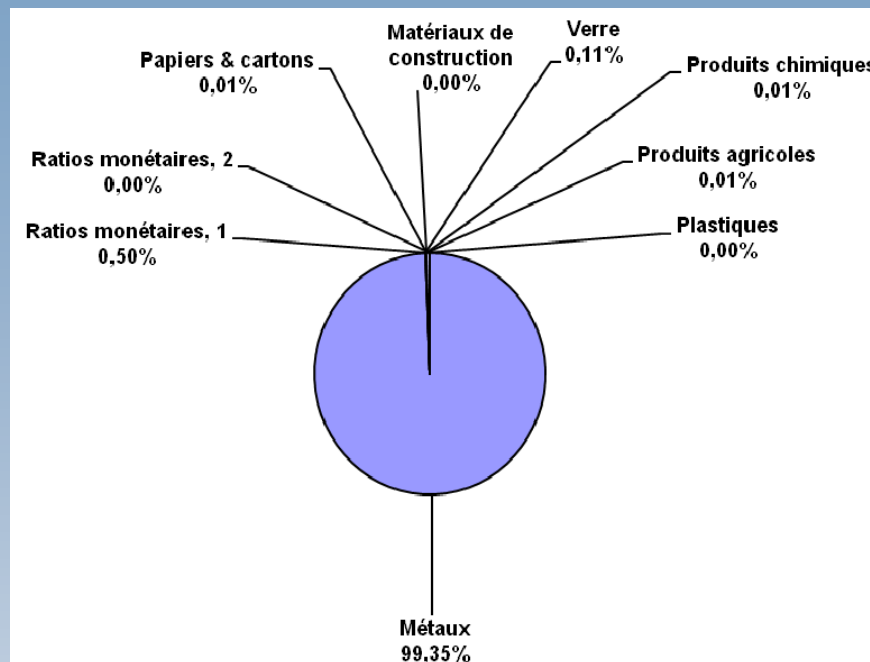
Concernant les Négociations Annuelles Obligatoires, on peut considérer que celles-ci ont été positives puisque les accords au sujet de l'égalité hommes / femmes et de la pénibilité au travail seront validés incessamment sous peu.

2. ENVIRONNEMENT : RESULTATS DU BILAN CARBONE

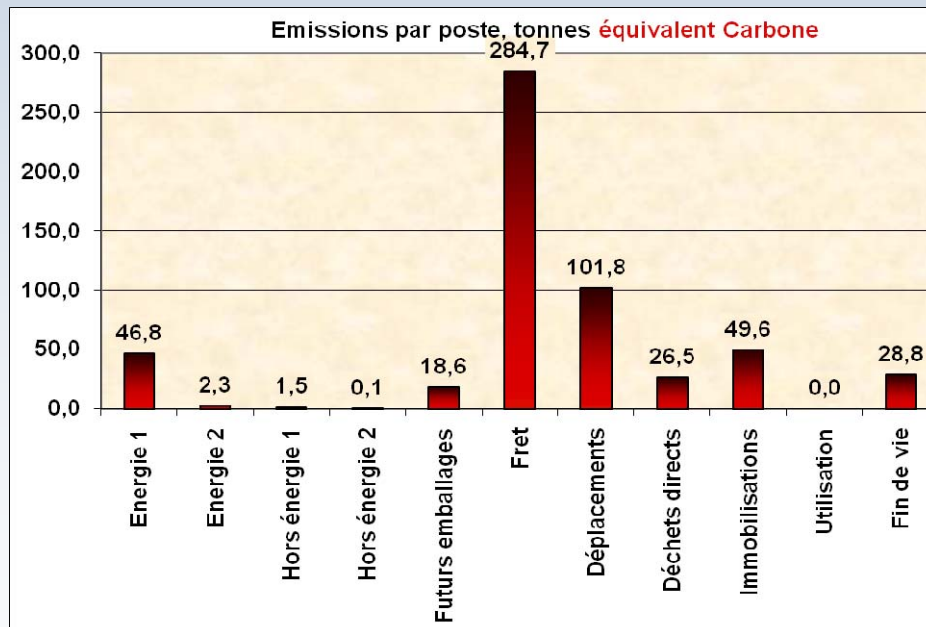


Au global, les émissions s'élèvent à 5 726 tonnes équivalent carbone (soit 20 997 tonnes équivalent CO2). Cela correspond à 1,5 kg équivalent carbone par kilogramme de pièces produites. Le poste principal est relatif aux intrants avec plus de 90% des émissions totales du site représentées par ce poste. Par « intrants » il convient d'entendre « les matériaux et services entrants (transformés, incorporés ou jetés) ».

Ci-dessous le détail des « intrants ».



Afin de pouvoir apprécier la part des autres postes les uns par rapport aux autres, le graphique des émissions en équivalent carbone a été repris sans le poste des « intrants ». Le résultat est le suivant:



DÉFINITION DE PLANS D' ACTIONS :

Suite aux résultats obtenus, des plans d'actions ou pistes de progrès ont été définis avec le bureau d'études, dans la limite du possible. De plus, l'adhésion à une opération collective « bilan carbone » menée par la CCIRL a permis de définir d'autres pistes de progrès. Les plans d'actions sont présentés ci-après par poste d'émission. Les actions retenues seront intégrées dans le Programme de Management Environnemental suivi dans le cadre de la certification ISO 14001. Ces actions seront réalisées à plus ou moins long terme.

• Poste des intrants :

Il représente 90% des émissions de gaz à effet de serre de la société GRIS DECOUPAGE. Une piste de réduction des émissions de gaz à effet de serre serait de travailler en amont auprès des fournisseurs afin d'améliorer le taux de recyclé dans les matières entrantes et notamment l'acier pour les rondelles.

➔ **Passer d'un taux de recyclé de 35% à 40% induirait une réduction de 213,7 t équivalent carbone, soit plus de 4% sur le poste acier - rondelles et 3,7% sur les émissions totales.**

En revanche, il est difficile d'avoir un levier sur ce taux de recyclé qui dépend des fournisseurs et de toute chaîne de fabrication des métaux incluant les récupérateurs.

• Poste du Fret :

- Des actions au niveau de la sous-traitance permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au poste de fret. En effet, la société STAMPEO, filiale de GRIS DECOUPAGE à plus de 90% a été créée en 2010 afin de remplacer une activité sous-traitée jusqu'à présent. Le rapatriement de cette activité en interne permet d'éviter l'aller-retour d'un camion par semaine en région parisienne. Le transfert complet de l'activité de rectification double face sur le site de STAMPEO sera effectif d'ici début 2012.

➔ **Cette opération représentera un gain de 3,7 t équivalent carbone.**

- Une autre piste d'amélioration pourrait concerner le développement de l'activité de traitement thermique sur le site de STAMPEO. Ceci supprimerait des navettes vers des sites disséminés sur l'ensemble du territoire.

➔ **Le développement de cette activité en interne pourrait représenter un gain de 39,7 t équivalent carbone.**

- Enfin, le système de bonus-malus mis en place par le service Achats auprès des principaux transporteurs pourrait comprendre une incitation à la « conduite apaisée ».

➔ **La pratique de la conduite apaisée par les principaux transporteurs permettrait un gain de 10% des émissions de gaz à effet de serre (d'après les retours d'expérience sur le sujet) soit 2,6 t équivalent carbone et 0,05% des émissions totales.**

• Poste des futurs emballages

Il serait envisageable, pour deux clients, de livrer les rondelles en petits bacs plastiques réutilisables à la place de cartons perdus.

➔ **Le gain de cette opération serait de 430 Kg équivalent carbone et permettrait la substitution de 20 600 cartons.**

• Poste du déplacement des personnes

- Une première voie d'amélioration serait de favoriser le covoiturage des salariés. Une enquête réalisée auprès du personnel a montré que certaines personnes parvenaient à se déplacer ensemble. Le covoiturage est surtout envisageable pour les personnes travaillant en poste.

- Une seconde voie pourrait être de former le personnel possédant une voiture de société à la conduite apaisée. En effet, ce type de conduite est plus sûr et pourrait entraîner une réduction de 15% de la consommation de carburant.

- Enfin, il conviendrait de favoriser au maximum les visioconférences et réunions téléphoniques ceci afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre mais également de minimiser le « risque routier » lors des déplacements en « missions ».

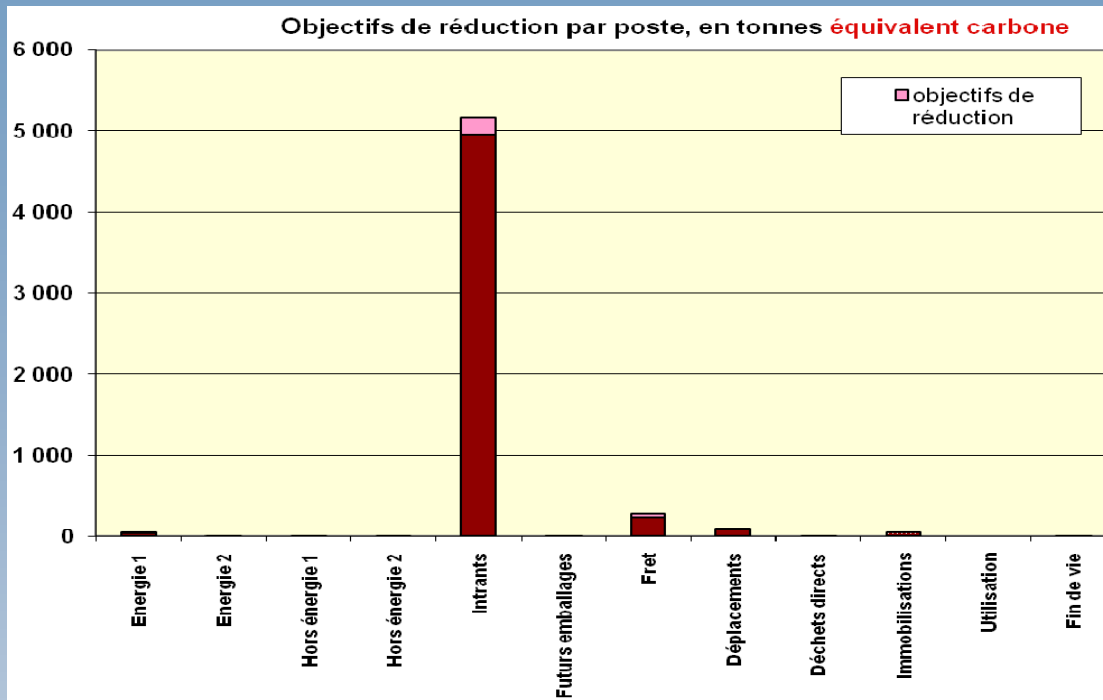
➔ **L'ensemble de ces actions permettrait de limiter les émissions de 12,3 t équivalent carbone soit 0,2 % des émissions totales.**

• Utilisation directe de l'énergie

Une pompe à chaleur a été installée en remplacement du système de climatisation / chauffage présent dans les bureaux.

➔ **Cette opération représente un gain de 1,6 t équivalent carbone soit 0,03% des émissions totales.**

La réalisation des actions définies précédemment conduirait à une réduction de 5% des émissions globales par rapport à l'état de 2010.



Ce bilan carbone nous permet d'avoir une idée des émissions de gaz à effet de serre que notre activité engendre à l'heure actuelle. La formation à l'outil « bilan carbone » étant comprise dans la prestation du bureau d'études, une mise à jour des résultats obtenus pourra être effectuée dans quelques années.